



**Grand-Duché de Luxembourg**



**Permis de navigation  
côtier**

**Version Française**

**2014**

**Catalogue officiel des questions d'examen**

Etabli par la  
**Commission de la navigation de plaisance**

## Préface

La loi du 23 septembre 1997 portant réglementation de la navigation de plaisance comporte deux volets principaux, à savoir l'introduction de dispositions en matière d'immatriculation et d'identification des bâtiments de plaisance, ainsi que l'introduction d'un permis de navigation obligatoire pour les conducteurs de bateaux et navires de plaisance.

Ce permis, délivré par le ministre ayant dans ses attributions l'économie et le commerce extérieur comprend trois catégories :

- eaux intérieures habilitant à la conduite de bateaux de plaisance de moins de 20m en eaux intérieures.
- eaux côtières habilitant à la conduite de navires de plaisance de moins de 7m et sans cabines en eaux maritimes avec une zone de navigation limitée à 3 miles des côtes.
- eaux maritimes habilitant à la conduite de navires de plaisance à moteur et/ou à voile de moins de 24 m en eaux maritimes sans limitation de zone de navigation.

D'après cette loi, le Ministre de l'économie et du commerce extérieur est habilité à confier la préparation à l'examen du permis à un ou plusieurs organismes privés.

Actuellement il y a quatre organismes agréés :

- le Motor Yacht Club du Grand-Duché de Luxembourg,
- le Groupe luxembourgeois de Croisières et de Régates,
- le Service National de la Protection Civile,
- Objectif Voile Formation

La loi a également institué une Commission de la navigation de plaisance, dont les membres sont nommés par le ministre ; cette commission a notamment pour mission :

- de proposer le programme des matières à enseigner ;
- d'établir un catalogue officiel des questions d'examen ;
- de fixer les dates et les lieux de l'examen ;
- de surveiller le bon déroulement des examens et la correction des épreuves ;
- et de faire au ministre toute proposition relative à la navigation de plaisance.

Dans le présent recueil, la commission édite le catalogue officiel des questions d'examen pour le permis côtier.

Les questions posées à l'examen seront exclusivement choisies parmi celles reprises dans ce recueil.

Il me reste à remercier les membres de la Commission de la navigation de plaisance ainsi que l'équipe du Commissariat aux Affaires maritimes pour les travaux de préparation et de rédaction de ce catalogue.

A ceux qui l'utiliseront pour la préparation de l'examen, je souhaite un bon succès aux épreuves et à tous ceux qui le consulteront par pur intérêt, beaucoup de plaisir dans cette merveilleuse activité qu'est la navigation de plaisance.

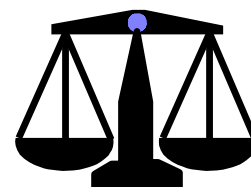
Robert BIWER  
Président de la Commission de la navigation de plaisance

---

# S o m m a i r e

<b>Préface</b>		<b>Page 2</b>
<b>A) Législation-Généralités</b>	<b>A 1 à A 44</b>	<b>Pages 4 à 13</b>
<b>B) Règlement pour prévenir les abordages en mer</b>	<b>B 1 à B 57</b>	<b>Pages 14 à 26</b>
<b>C) Navigation côtière</b>	<b>C 1 à C 112</b>	<b>Pages 27 à 55</b>
	<b>-----</b>	
	<b>Total 213</b>	

## Réponse correcte en rouge



### LEGISLATION - GENERALITES

#### **A.1 Qui porte la responsabilité sur un navire de plaisance en ce qui concerne l'application de la réglementation maritime ?**

- Le chef de bord ou son remplaçant.
- Le chef de bord et son remplaçant.
- Le chef de bord ou toute autre personne responsable.
- La personne responsable de la firme charter.

#### **A.2 Que faut-il faire si au moment de larguer les amarres, le chef de bord n'a pas été déterminé ?**

- Avant le départ, le chef de bord responsable doit être déterminé.
- Le chef de bord responsable doit être élu.
- Un détenteur du permis fluvial doit assurer la conduite.
- Le chef de bord responsable sera déterminé en cours de route.

#### **A.3 Quelles sont les responsabilités du chef de bord au regard de la réglementation maritime?**

- Suivre les règles de navigation, e.a. le règlement pour prévenir les abordages en mer.
- Equiper (aménager) son navire pour qu'il soit muni de feux de route et de signalisation ainsi que d'un dispositif de signalisation sonore.
- Chacun à bord est responsable au même titre.
- S'assurer que toutes les conditions de sécurité sont remplies à bord.

#### **A.4 Quelles sont les règles de base imposées à tout navigant ?**

- Doit garantir la sécurité et la facilité de la navigation.
- Ne pas causer de dommages à autrui, y compris aux non-navigants.
- Ne pas les exposer à un danger quelconque ni, dans la mesure du possible, provoquer des entraves à la navigation ou de causer une gêne.
- Prévenir les stations terrestres de tout changement de la météo.

**A.5 Quel doit être le comportement du chef de bord s'il a consommé des boissons alcooliques ou d'autres stupéfiants empêchant une conduite du navire en toute sécurité ?**

- Il doit renoncer à conduire le navire.
- Une autre personne, autorisée à conduire le navire, doit être désignée comme chef de bord.
- De l'aide doit être demandée par radio.
- Une autre personne se trouvant à bord, doit conduire le navire.

**A.6 Que signifie l'expression "faisant route"?**

- Se dit d'un navire qui n'est ni à l'ancre, ni amarré à terre, ni échoué.
- Se dit du navire qui n'est pas à l'ancre, mais peut être amarré ou échoué.
- Se dit du navire qui n'est pas amarré à terre, mais peut être à l'ancre.
- Se dit du navire qui est échoué, mais pas amarré à terre, ni à l'ancre.

**A.7 Quelles sont les mesures de sécurité que le chef de bord doit prendre avant le départ, en vue de la protection et de la sécurité des personnes à bord ?**

- Il doit faire connaître à son équipage et à ses hôtes les règles de sécurité à bord.
- Il doit les initier dans la manutention des extincteurs et de tout autre engin de sauvetage.
- Il doit les rendre attentifs aux mesures à prendre afin d'éviter la chute par-dessus bord.
- Il doit les former à l'emploi de la radio.

**A.8 Quelle est la durée d'un son court (  )?**

- Environ 1 seconde.
- Environ 2 secondes.
- Environ 2 à 3 secondes.
- Environ 4 à 6 secondes.

**A.9 Quelle est la durée d'un son prolongé (  )?**

- Environ 2 secondes.
- Environ 2 à 3 secondes.
- Environ 1 à 2 secondes.

- Entre 4 et 6 secondes.

#### **A.10 Qu'entendez-vous par "manœuvre du dernier moment" ?**

- Manœuvre du navire qui a en fait la priorité pour éviter l'abordage.
- Manœuvre doit être effectuée dès que l'abordage ne peut plus être évité par la seule manœuvre du navire qui doit laisser la route libre.
- Manœuvre du navire qui n'a pas la priorité dans le but d'éviter l'abordage.
- Mes signaux sonores doivent être donnés.

#### **A.11 Quand un navire est-il un navire rattrapant un autre ?**

- Tout navire qui s'approche d'un autre en venant d'une direction de plus de  $22,5^\circ$  sur l'arrière du travers de celui-ci c.à.d. qui se trouve dans le secteur du feu de poupe.
- Tout navire qui s'approche d'un autre en venant d'une direction de plus de  $112,5^\circ$  sur l'arrière du travers de celui-ci c.à.d. qui se trouve dans le secteur des feux de côté.
- Tout navire qui se rapproche de l'arrière d'un autre dans un secteur de  $135^\circ$ .
- Tout navire qui se rapproche directement en route opposée.

#### **A.12 Qu'entendez-vous par navire qui n'est pas maître de sa manœuvre ?**

- Désigne un navire qui, en raison de circonstances exceptionnelles, n'est pas en mesure de manœuvrer conformément aux règlements et ne peut donc pas s'écarter de la route d'un autre navire, p.ex. en cas de panne de l'installation de gouvernail ou du moteur.
- Désigne un navire qui, en raison de la nature de son intervention, n'est pas en mesure de manœuvrer conf. aux règlements et ne peut donc s'écarter de la route d'un autre navire, p.ex. poseur de câbles, de bouées, pipe-lines, etc.
- Désigne le navire dont la capacité de manœuvrer est réduite à cause de sa pêche au moyen de filets, de cordes, de chaluts ou d'autres équipements de pêche.
- Désigne le navire qui, en raison de son tirant d'eau en rapport à la profondeur et la largeur de l'eau navigable, est fortement handicapé à s'écarter de sa route.

#### **A.13 Qu'entendez-vous par "navire à capacité de manœuvre restreinte" ?**

- Désigne un navire dont la capacité à manœuvrer est limitée de par la nature de ses travaux et qui ne peut par conséquent pas s'écarter de la route d'un autre navire.
- Désigne un navire qui, en raison de circonstances exceptionnelles, n'est pas en mesure de manœuvrer conformément aux règlements et ne peut donc pas s'écarter de la route d'un autre navire, p.ex. en cas de panne de l'installation de

- gouvernail ou du moteur.
- Désigne le navire dont la capacité de manœuvrer est réduite à cause de sa pêche au moyen de filets, de cordes, de chaluts ou d'autres équipements de pêche.
  - Désigne le navire qui, en raison de son tirant d'eau en rapport à la profondeur et la largeur de l'eau navigable, est fortement handicapé à s'écarter de sa route.

**A.14 Citez 2 exemples de navires à capacité de manœuvre restreinte.**

- **Mouilleur de bouées.**
- Navire avec panne moteur.
- **Dragueur de mines.**
- Chalutier.

**A.15 Que signifie l'expression "visibilité réduite" ?**

- **Visibilité diminuée suite à brume.**
- **Visibilité diminuée suite à neige.**
- **Visibilité diminuée suite à forte pluie ou tempête.**
- Dès la tombée de la nuit.

**A.16 Quelles mesures sont à prendre en cas de visibilité réduite ?**

- **Réduire la vitesse à la vitesse de sécurité adaptée aux circonstances existantes.**
- **Émettre des signaux acoustiques conformément à la réglementation.**
- **Les feux de route doivent être allumés.**
- **la veille est à renforcer.**

**A.17 Quand est-ce qu'un voilier sous voiles est-il considéré comme un navire à propulsion mécanique ?**

- **Le voilier marchant à la voile et au moteur.**
- S'il est équipé d'un moteur.
- **S'il a mis un cône noir pointant vers le bas.**
- S'il a mis un cylindre noir.

**A.18 Quelle marque de jour doit être montrée par un voilier sous voiles et à propulsion mécanique ?**

- **Un cône noir qui pointe vers le bas.**
- Un cône noir qui pointe vers le haut.

- Un cylindre noir.
- 2 ballons noirs superposés.

#### **A.19 Expliquez l'expression "au vent"**

- Un navire se trouve au vent d'un autre navire si le vent atteint tout d'abord ce premier.
- Lorsque le voilier navigue à la voile, et au moteur.
- Un navire se trouve au vent d'un autre navire si le vent atteint tout d'abord ce dernier.
- Quand le voilier navigue directe dans le vent. (route opposée avec le vent)

#### **A.20 Expliquez l'expression "sous le vent"**

- Priorité est donnée au navire se trouvant sous le vent de l'autre.
- Lorsque le voilier navigue à la voile, et au moteur.
- Un navire se trouve au vent d'un autre navire si le vent atteint tout d'abord ce premier.
- Quand le voilier navigue directe dans le vent. (route opposée avec le vent)

#### **A.21 Quand et dans quel état les feux de position doivent-ils être à bord ?**

- Ils doivent être en permanence à bord et ce en parfait état de marche.
- Ils sont à emporter que si on a l'intention de s'éloigner de plus de 2 NM des côtes.
- Ils sont à emporter que si on a l'intention de s'éloigner de plus de 3 NM des côtes.
- Leur présence à bord est recommandée mais pas obligatoire.

#### **A.22 Quand est-ce que les règles concernant les feux doivent être observées ?**

- Du coucher au lever du soleil ainsi que par visibilité réduite.
- Du lever au coucher du soleil ainsi que par visibilité réduite.
- De 18.00 hrs du soir à 06.00 hrs du matin ou par visibilité réduite.
- Dès la mise en route du moteur.

#### **A.23 Définissez le jour**

- Le jour est l'intervalle de temps entre le lever et le coucher du soleil.
- Le jour est l'intervalle de temps entre le coucher et le lever du soleil.
- Le jour est l'intervalle de temps entre 6:00 hrs du matin et 20:00 hrs du soir.
- Le jour est l'intervalle de temps entre 8:00 hrs du matin et 18:00 hrs du soir.

#### **A.24 Définissez la nuit**

- La nuit est l'intervalle de temps entre le coucher et le lever du soleil.
- La nuit est l'intervalle de temps entre le lever et le coucher du soleil.
- La nuit est l'intervalle de temps entre 20:00 hrs du soir et 8:00 hrs du matin.
- La nuit est l'intervalle de temps entre 18:00 hrs du soir et 8:00 hrs du matin.

#### **A.25 A quoi servent les feux de route ?**

- Ils permettent d'identifier un navire et à déterminer le sens de son déplacement.
- Ils permettent de déterminer la direction et la vitesse du navire.
- Ils permettent de déterminer le genre de navire.
- Ils indiquent le cap compas exact du navire.

#### **A.26 Que veut dire l'expression "dispositif de séparation du trafic" ?**

- Il s'agit de la mesure d'organisation du trafic visant à séparer les navires qui se déplacent dans des directions opposées, grâce à des moyens appropriés et à l'établissement des voies (couloirs) de circulation.
- Un dispositif de séparation du trafic est une mesure pour séparer les voiliers des autres navires.
- Un dispositif de séparation du trafic est une mesure pour séparer les voiliers des navires commerciaux.
- Un dispositif de séparation du trafic est une mesure pour séparer le flux de navires montant et descendant en créant des voies de circulation.

#### **A.27 Que veut dire l'expression "en vue les uns des autres" ?**

- Lorsque chacun d'eux peut être perçu visuellement par l'autre.
- Lorsque chaque commandant de bord peut être aperçu par l'autre.
- Lorsque chacun d'eux peut être perçu acoustiquement par l'autre.
- Lorsque chaque commandant de bord peut être aperçu acoustiquement par l'autre, même par mauvais temps.

#### **A.28 Qu'est-ce qu'on entend par vitesse de sécurité ?**

- Il s'agit de la vitesse adaptée à la situation.
- Elle permet au navire de s'arrêter à tout moment afin d'éviter un abordage.
- La vitesse doit être adaptée au trafic, à la situation, aux conditions de vent afin d'éviter la consommation importante de carburant.
- La vitesse doit être adaptée au trafic, aux conditions de visibilité et de temps.

#### **A.29 Comment devez-vous, d'une manière générale, régler votre vitesse ?**

- Tout navire doit maintenir en permanence une vitesse de sécurité, adaptée aux conditions du trafic et aux circonstances existantes.
- Le navire doit pouvoir être arrêté sur une distance adaptée à ces circonstances.
- La vitesse doit être adaptée au trafic, qui vous permettez de s'arrêter pour éviter un abordage.
- En mer, le long de la côte, je ne dois pas m'adapter à une vitesse de sécurité.

**A.30 A quoi faut-il faire attention en cas d'utilisation de feux, phares etc.?**

- Ils ne doivent pas éblouir les autres navigateurs de façon à gêner, voire mettre en danger le trafic.
- Ils ne doivent pas être confondus avec d'autres feux de navigation.
- Ils doivent être bicolores et être montés à bâbord et à tribord.
- Leur portée doit être de 300 m au moins.

**A.31 Pour quelle espèce de bâtiments et pour quelles zones sont valables les permis fluvial et côtier luxembourgeois ?**

- Pour bateaux de plaisance en eaux intérieures.
- Pour navires de plaisance en eaux côtières jusqu'à 3 milles de la côte.
- Pour menue embarcation en eaux intérieures et le long de la côte.
- Pour navires de plaisance en eaux côtières jusqu'à 5 milles de la côte.

**A.32 Quelle autorité est compétente pour l'inscription des bâtiments dans le registre public des bâtiments de plaisance battant pavillon luxembourgeois ?**

- Le Ministère de l'Economie et du Commerce Extérieur.
- Commissariat aux affaires maritimes.
- Ministère du Transport.
- Service de la navigation.

**A.33 Sous quelles formes peut-on faire enregistrer un bâtiment de plaisance ?**

- Menue embarcation de plaisance.
- Bateau de plaisance.
- Navire de plaisance.
- Bateau réservé au ski nautique.

**A.34 Quelle est la définition exacte de bateau de plaisance?**

- Embarcation destinée à la navigation de plaisance en eaux intérieures.
- Embarcation destinée à la navigation de plaisance en eaux côtières.
- Embarcation destinée à la navigation de plaisance en eaux intérieures et côtières.
- Embarcation destinée à la navigation de plaisance en mer.

**A.35 Quelle est la définition exacte de navire de plaisance?**

- Embarcation destinée à la navigation de plaisance en eaux maritimes.
- Embarcation destinée à la navigation de plaisance en eaux intérieures.
- Embarcation destinée à la navigation de plaisance en eaux intérieures et maritimes.
- Embarcation destinée à la navigation de plaisance sur les canaux.

**A.36 Quelle est la durée de validité du certificat d'immatriculation?**

- Maximum 5 ans.
- Maximum 3 ans.
- Max. 1 an.
- Jusqu'à l'âge de 50 ans.

**A.37 Quels documents et autres papiers doivent se trouver à bord d'un navire de plaisance battant pavillon luxembourgeois?**

- Certificat d'immatriculation au registre de commerce.
- Permis de navigation du chef de bord.
- Assurance responsabilité civile du chef de bord.
- Le certificat d'immatriculation au registre d'immatriculation.

**A.38 Quels documents et autres papiers doivent se trouver à bord d'un navire de plaisance battant pavillon luxembourgeois, ayant une installation radio à bord?**

- Carte d'identité du conducteur.
- La licence « assignation de fréquence »
- Guide d'utilisation de la radiotéléphonie.
- Le certificat d'opérateur radio.

**A.39 Sur un bâtiment, qui est responsable de l'exécution correcte des réglementations ?**

- Le conducteur, titulaire du permis de navigation adéquat.
- Le conducteur et les membres de l'équipage.
- Toutes les personnes se trouvant à bord.
- Le propriétaire du bateau.

**A.40 Est-ce qu'un bâtiment enregistré en tant que « navire de plaisance », doit porter un numéro d'immatriculation ou un nom?**

- Numéro: Non, s'il navigue en eaux maritimes.
- Numéro : Oui, s'il navigue en eaux maritimes.
- Nom: Oui, avec comme port d'attache « Luxembourg » à l'arrière du bâtiment.
- Nom : Non, s'il navigue en eaux maritimes.

**A.41 Quelles sont les mesures de précaution que commande le devoir général de vigilance?**

- De ne pas mettre en danger la vie des personnes.
- De ne causer des dommages aux autres bâtiments et matériels flottants, aux rives ou aux infrastructures de la voie d'eau.
- De ne créer des entraves à la navigation.
- De ne porter atteinte de façon excessive à l'environnement.

**A.42 Par quels signes extérieurs peut être identifié un bateau de plaisance immatriculé au registre public des bâtiments de plaisance luxembourgeois?**

- Par le pavillon luxembourgeois.
- Par son port d'attache affiché sur sa coque.
- Par le numéro d'immatriculation.
- Par le nom du bateau.

**A.43 A partir de quel âge peut-on conduire seul un bâtiment de plaisance ?**

- 16 ans.

- 15 ans.
- 18 ans.
- 21 ans.

**A.44 Quel type de bâtiments pouvez-vous piloter avec un permis côtier luxembourgeois?**

- Un navire de plaisance de 7 mètres au plus, sans cabine habitable, en eaux maritimes jusqu'à 3 milles nautiques des côtes.
- Des véhicules nautiques à moteur (jet ski, etc.) jusqu'à 2 milles de la côte.
- Un navire de plaisance de 7 mètres au plus, sans cabine habitable, en eaux maritimes jusqu'à 5 milles nautiques des côtes.
- Des véhicules nautiques à moteur (jet ski, etc.) jusqu'à 3 milles de la côte.

# Règlement pour prévenir les abordages en mer



## **B.1 Quand y a-t-il risque d'abordage ?**

- Si le relèvement au compas du navire qui s'approche ne change pas de façon appréciable. S'il y a un doute quant au risque d'abordage, on doit considérer que ce risque est réel.
- Si la distance par rapport à l'autre navire ne change pas et que le relèvement au compas ne change pas de façon appréciable.
- Si la distance par rapport à l'autre navire et le relèvement au compas changent.
- Si la distance par rapport à l'autre navire se réduit et le relèvement au compas change

## **B.2 Pour quels navires un navire sous voiles doit-il s'écarter ?**

- Pour un navire qui n'est pas maître de sa manœuvre.
- Pour un navire à capacité de manœuvre restreinte.
- Pour un navire de plaisance venant de tribord.
- Pour un navire en train de pêcher.

## **B.3 Comment doivent se comporter deux navires à propulsion mécanique qui font des routes directement opposées ou à peu près opposées de telle sorte qu'il existe un risque d'abordage ?**

- Chaque navire doit changer de cap vers tribord pour se croiser bâbord/bâbord.
- Chacun doit dévier sur bâbord pour se croiser tribord/tribord.
- Le navire sous le vent de l'autre doit s'écarter.
- Le navire au vent de l'autre doit s'écarter.

## **B.4 Comment doivent se comporter deux navires à propulsion mécanique dont les routes se croisent de telle sorte qu'il y a risque d'abordage ?**

- Le navire qui voit l'autre navire sur tribord doit s'écarter de la route de celui-ci.
- Le navire qui voit l'autre sur bâbord doit s'écarter.

- Le navire sous le vent de l'autre doit s'écarter.
- Le navire au vent de l'autre doit s'écarter.

**B.5 Comment doit se comporter un navire à propulsion mécanique faisant route et qui est en vue d'un navire à voile quand il y a risque d'abordage ?**

- **Le navire à propulsion mécanique doit s'écarter.**
- Le voilier doit s'écarter.
- Les deux doivent virer sur tribord.
- Les deux doivent virer sur bâbord.

**B.6 Comment doit se comporter un navire à propulsion mécanique faisant route et qui est en vue d'un navire qui n'est pas maître de sa manoeuvre quand il y a risque d'abordage ?**

- **Le navire à propulsion mécanique doit s'écarter.**
- Le navire à propulsion mécanique doit s'arrêter et attendre les consignes de l'autre
- Le navire à propulsion mécanique doit toujours passer par tribord.
- Le navire à propulsion mécanique doit toujours passer par bâbord.

**B.7 Comment doit se comporter un navire à propulsion mécanique faisant route et qui est en vue d'un navire à capacité de manoeuvre restreinte quand il y a risque d'abordage ?**

- **Le navire à propulsion mécanique doit s'écarter.**
- Le navire à propulsion mécanique doit s'arrêter et attendre les consignes de l'autre
- Le navire à propulsion mécanique doit toujours passer par tribord.
- Le navire à propulsion mécanique doit toujours passer par bâbord.

**B.8 Comment doit se comporter un navire à propulsion mécanique faisant route et qui est en vue d'un navire en train de pêcher quand il y a risque d'abordage ?**

- **Le navire à propulsion mécanique doit s'écarter.**
- Le navire à propulsion mécanique doit toujours passer par tribord.
- Le navire à propulsion mécanique doit toujours passer par bâbord.
- Tant le navire à propulsion mécanique que celui en train de pêcher doivent changer de cap afin d'éviter l'abordage.

**B.9 Comment doit se comporter un navire à voile faisant route et qui est en vue d'un navire qui n'est pas maître de sa manœuvre quand il y a risque d'abordage ?**

- **Le navire à voile doit s'écarter.**
- Le navire à voile doit toujours passer par tribord.
- Le navire à voile doit toujours passer par bâbord.
- Tant le navire à voile que celui qui n'est pas maître de sa manœuvre doivent changer de cap afin d'éviter l'abordage.

**B.10 Comment doit se comporter un navire à voile faisant route et qui est en vue d'un navire à capacité de manœuvre réduite quand il y a risque d'abordage ?**

- **Le navire à voile doit s'écarter.**
- Le navire à voile doit toujours passer par tribord.
- Le navire à voile doit toujours passer par bâbord.
- Tant le navire à voile que celui à capacité de manœuvre réduite doivent changer de cap afin d'éviter l'abordage.

**B.11 Comment doit se comporter un navire à voile faisant route en vue d'un navire en train de pêcher quand il y a risque d'abordage ?**

- **Le navire à voile doit s'écarter.**
- Le bateau pêcheur doit changer de route et laisser la priorité au navire à voile.
- Le navire à voile doit toujours passer par tribord.
- Le navire à voile doit toujours passer par bâbord.

**B.12 Comment le navire qui est tenu de s'écarter de la route d'un autre navire doit-il effectuer sa manœuvre ?**

- **Il doit engager la manœuvre très tôt et de manière claire et décidée afin de s'écarter le plus possible.**
- Il doit engager la manœuvre au dernier moment de manière à ne pas gêner le reste du trafic.
- Il doit toujours passer par tribord.
- Il doit toujours passer par bâbord.

**B.13 Comment doit se comporter un navire qui en rattrape un autre ?**

- Le navire qui en rattrape un autre doit s'écarter de la route de ce dernier.
- Le rattrapant doit éviter toute manœuvre qui puisse gêner le rattrapé.
- Le rattrapant doit obligatoirement faire usage des signaux sonores.
- Le rattrapé doit ralentir et s'écarter afin de laisser passer le rattrapant.

**B.14 Comment doit se comporter un navire qui entend, dans une direction qui lui semble être sur l'avant du travers, le signal de brume d'un autre navire ?**

- Il doit faire entendre des signaux sonores lui aussi.
- Il doit réduire sa vitesse au minimum nécessaire pour maintenir son cap.
- Il doit, si nécessaire, casser son erre.
- Il doit naviguer avec une extrême précaution jusqu'à ce que le risque d'abordage soit passé.

**B.15 Comment doit se comporter le navire privilégié quand il lui paraît évident que le navire qui est dans l'obligation de s'écarter de sa route n'effectue pas la manœuvre appropriée prescrite et que l'abordage est imminent ?**

- Il doit émettre au sifflet une série rapide d'au moins cinq sons brefs.
- Il doit faire la manœuvre qui semble la plus appropriée pour aider à éviter l'abordage, en général il doit s'écarter de la direction prise par l'autre navire.
- Il doit éviter de venir sur bâbord lorsque l'autre navire est bâbord à lui.
- Il doit venir sur bâbord lorsque l'autre navire est bâbord à lui.

**B.16 Que veut dire l'expression « dispositif de séparation du trafic » ?**

- Il s'agit de la mesure d'organisation du trafic visant à séparer les navires qui se déplacent dans des directions opposées, grâce à des moyens appropriés et à l'établissement des voies (couloirs) de circulation.
- Ces dispositifs sont adoptés par l'Organisation maritime internationale, ils sont recommandés à tous les navires. Dans certaines régions l'utilisation de ces dispositifs est rendue obligatoire.
- Ces dispositifs de séparation du trafic sont des zones d'entraînement militaires.
- Dans les zones de séparation du trafic, il faut faire attention au trafic convergent.

**B.17 Comment devez-vous naviguer à l'intérieur d'un dispositif de séparation de trafic ?**

- Je dois suivre le couloir de circulation approprié dans la direction générale du trafic pour cette voie.
- Je dois naviguer le long de la ligne ou de la zone de séparation du trafic le plus à droite possible.
- Je dois m'engager dans un couloir de circulation ou en sortir à l'une des extrémités si possible ; si je m'y engage ou en sors latéralement, je dois effectuer cette manoeuvre sous un angle aussi réduit que possible par rapport à la direction générale du trafic.
- Si l'on doit traverser un tel dispositif, toujours évité de le faire perpendiculairement à la direction du trafic.

**B.18 Comment doit-on agir, lorsqu'on est contraint de couper les couloirs de circulation de séparation de trafic ?**

- Il faut éviter de couper les couloirs de circulation si possibles, sinon il faut le couper le plus perpendiculairement que possible à la direction du trafic.
- La direction d'un bateau doit être le plus perpendiculaire que possible, même s'il est dévié par le vent ou le courant
- Éviter de couper à un cap presque perpendiculaire au couloir.
- Donner 3 sons brefs avant de couper.

**B.19 Vous naviguez à l'intérieur d'un dispositif de séparation de trafic en suivant le couloir de circulation approprié dans la direction générale du trafic pour cette voie. Comment vous comportez-vous en tant que navire à propulsion mécanique vis-à-vis d'un autre navire à propulsion mécanique qui coupe votre couloir en venant de tribord au cas où il y aurait risque d'abordage ?**

- Je dois dévier ma route.
- Je suis prioritaire et continue ma route.
- J'exécute la manoeuvre du dernier moment.
- Je réduis ma vitesse, du fait que l'autre a priorité.

**B.20 Quelle est votre comportement en tant que navire à voile en coupant le dispositif de séparation de trafic vis-à-vis d'un navire à propulsion mécanique suivant le couloir de circulation approprié dans la direction générale du trafic pour cette voie ?**

- Je dois dévier ma route.
- Je suis prioritaire et continue ma route.
- Un voilier su voile à toujours la priorité.
- Un voilier na pas le droit de couper le dispositif de séparation de trafic.

**B.21 Comment doivent se comporter les navires de longueur inférieure à 20 mètres ou les navires à voile faisant route à l'intérieur d'un dispositif de séparation du trafic ?**

- Ils ne doivent pas gêner le passage des navires à propulsion mécanique qui suivent un couloir de circulation.
- Le navire à propulsion mécanique de moins de 20 m de longueur n'a pas le droit de circuler dans un couloir de séparation de trafic.
- Un voilier de moins de 20 mètres n'est pas autorisé à naviguer sous voile dans un couloir de séparation de trafic.
- Aucun navire motorisé ou sous voile de moins de 20 m de longueur n'est autorisé à naviguer dans un couloir de séparation de trafic.

**B.22 Que signifie le signal de manoeuvre suivant émis au sifflet par un navire à propulsion mécanique : un son bref ( • ) ?**

- Je viens sur tribord.
- Je viens sur bâbord.
- Je bats en arrière.
- Je vais faire demi-tour.

**B.23 Que signifie le signal de manoeuvre suivant émis au sifflet par un navire à propulsion mécanique : deux sons brefs ( •• ) ?**

- Je viens sur bâbord.
- Je viens sur tribord.
- Je bats en arrière.
- Je vais faire demi-tour.

**B.24 Que signifie le signal de manoeuvre suivant émis au sifflet par un navire à propulsion mécanique : trois sons brefs ( ••• ) ?**

- Je bats en arrière.
- Je viens sur bâbord.
- Je viens sur tribord.
- Je vais faire demi-tour.

**B.25 Que signifie le signal de manoeuvre suivant émis au sifflet par un navire à propulsion mécanique : un son bref, un son prolongé, un son bref ( • — • ) par visibilité réduite ?**

- Un navire au mouillage peut faire entendre ce signal sonore, pour signaler sa position.
- Je bats en arrière.
- Réduire la vitesse pour ne pas faire des remous.
- Par un navire handicapé par son tirant d'eau.

**B.26 Que signifie le signal sonore suivant : une série rapide d'au moins cinq sons brefs ( ●●●●● ) ?**

- Attention, j'ai des doutes sur vos intentions.
- Je bats en arrière.
- Je vais faire demi-tour.
- Pour attirer l'attention d'un navire

**B.27 Par visibilité réduite vous entendez un son prolongé au sifflet ( — ) à des intervalles ne dépassant pas deux minutes. Par quel navire ce signal est-il émis ?**

- Par un navire à propulsion mécanique ayant de l'erre.
- Par un navire à propulsion mécanique faisant route, mais stoppé et n'ayant pas d'erre.
- Par un navire non maître de sa manœuvre.
- Par un navire handicapé par son tirant d'eau.

**B.28 Par visibilité réduite vous entendez deux sons prolongés ( — — ) au sifflet à des intervalles ne dépassant pas deux minutes. Par quel navire ce signal est-il émis ?**

- Par un navire à propulsion mécanique faisant route, mais stoppé et n'ayant pas d'erre.
- Par un navire à propulsion mécanique ayant de l'erre.
- Par un navire non maître de sa manœuvre.
- Par un navire handicapé par son tirant d'eau.

**B.29 Par visibilité réduite vous entendez trois sons consécutifs au sifflet, à savoir un son prolongé suivi de deux sons brefs ( — ●● ), à des intervalles ne dépassant pas deux minutes. Par quel navire ce signal est-il émis ?**

- Par un navire qui n'est pas maître de sa manœuvre.
- Par un navire à voile.
- D'un navire handicapé par son tirant d'eau.

- par un navire mouillé de plus de 100 mètres.

**B.30 Par visibilité réduite vous entendez trois sons consécutifs au sifflet, à savoir un son prolongé suivi de deux sons brefs (— ●●), à des intervalles ne dépassant pas deux minutes. Par quel navire ce signal est-il émis ?**

- Par un navire à capacité de manœuvre restreinte.
- Par un navire en train de pêcher.
- Par un remorqueur ou pousseur.
- Par un navire en route sans erre.

**B.31 Par visibilité réduite vous entendez à des intervalles ne dépassant pas deux minutes trois sons consécutifs au sifflet, à savoir un son prolongé suivi de deux sons brefs (—●●), suivis de quatre sons consécutifs émis au sifflet, à savoir un son prolongé suivi de trois sons brefs (—●●●) . Par quel navire ce signal est-il émis ?**

- Par un navire remorqué ou, s'il en est remorqué plus d'un, par le dernier navire du convoi.
- Par un navire mouillé de plus de 100 mètres.
- Par un navire handicapé par son tirant d'eau.
- Par un navire en route sans erre.

**B.32 Quel signal doit émettre un navire à voile de longueur supérieure à 12 mètres par visibilité réduite ?**

- Trois sons consécutifs au sifflet, à savoir un son prolongé suivi de deux sons brefs, à des intervalles ne dépassant pas deux minutes.
- 2 sons prolongés à des intervalles ne dépassant pas 1 minute.
- 2 sons prolongés à des intervalles ne dépassant pas 2 minutes.
- 3 sons prolongés à des intervalles ne dépassant pas 2 minutes.

**B.33 Quel signal doit faire entendre un navire de longueur inférieure à 12 mètres par visibilité réduite, s'il n'émet pas les signaux obligatoires pour les navires de longueur supérieure à 12 mètres ?**

- Un signal sonore efficace qui ne peut pas être confondu avec tout autre signal autorisé, à des intervalles ne dépassant pas deux minutes.
- 1 son long.
- 2 sons brefs.
- 3 sons brefs.

**B.34 Par visibilité réduite vous entendez sonner la cloche rapidement pendant cinq secondes environ, à des intervalles ne dépassant pas une minute. Par quel navire ce signal est-il émis ?**

- Par un navire au mouillage de longueur inférieure à 100 mètres.
- Par un navire remorqué.
- Par un navire remorqueur ou pousseur.
- Par un navire au mouillage de longueur supérieure à 100 mètres.

**B.35 Par visibilité réduite vous entendez sonner la cloche rapidement pendant cinq secondes environ, immédiatement après vous entendez sonner le gong pendant cinq secondes environ. Par quel navire ce signal est-il mis ?**

- Par un navire au mouillage de longueur supérieure ou égale à 100 mètres.
- Par un navire au mouillage de longueur inférieure à 100 mètres.
- Par un navire remorqué.
- Par un navire remorqueur ou pousseur.

**B.36 Par quel signal sonore tout navire au mouillage peut-il signaler sa position à un navire qui s'approche par visibilité réduite ?**

- Par trois sons consécutifs émis au sifflet, à savoir un son bref suivi d'un son prolongé et d'un son bref ( • — • ).
- Par trois sons consécutifs émis au sifflet, à savoir un son prolongé suivi d'un son bref et d'un son prolongé ( — • — ).
- Par au moins 5 sons brefs ( ••••• ).
- Par 2 sons prolongés ( — — ).

**B.37 Quelles dispositions devez-vous prendre en conduisant un navire par visibilité réduite ?**

- Je dois adapter la vitesse du navire aux conditions de visibilité réduite.
- Je dois émettre des signaux de brume.
- Je dois allumer les feux de position.
- Je dois naviguer avec une extrême précaution.

**B.38 Quels feux doit montrer un navire remorqué ?**

- Deux feux de côté, rouge et vert, et un feu de poupe blanc.
- Deux feux de côté, rouge et vert, et deux feux de poupe blancs superposés.
- Deux feux de côté, rouge et vert, feu jaune sur feu de poupe blanc à l'arrière.
- Deux feux de côté, rouge et vert, deux feux de tête de mât blancs superposés.

**B.39 Que signifie une marque biconique portée par chaque navire d'un train de remorque ?**

- La longueur du train de remorque est supérieure à 200 mètres.
- La longueur du train de remorque est supérieure à 100 et inférieure à 200 mètres.
- La longueur du train de remorque est supérieure à 50 et inférieure à 100 mètres.
- Train de remorque handicapé par son tirant d'eau.

**B.40 Quelle marque doit montrer un bâtiment au-dessus de 12 m qui n'est pas maître de ça manœuvre ?**

- 3 boules superposées à la verticale.
- 2 boules superposées à la verticale.
- 2 bicônes superposés.
- Une boule noire.

**B.41 Quels navires ne montrent que des feux de côté rouge et vert et un feu de poupe blanc ?**

- Les navires à voile.
- Les navires à avirons.
- Les navires remorqués.
- Les chalutiers.

**B.42 Quels feux peuvent montrer un navire à l'aviron ?**

- Les feux de côté rouge et vert et le feu de poupe blanc.

- A défaut de feux, il doit montrer immédiatement, pour prévenir un abordage, une lampe électrique ou un fanal allumé à feu blanc.
- Le navire à l'aviron montre juste un feu de poupe blanc.
- Le navire à l'aviron montre juste des feux de côté rouge et vert.

**B.43 Quelle marque doit montrer un navire faisant route simultanément à la voile et au moteur ?**

- Une marque de forme conique, la pointe vers le bas.
- Une marque de forme conique, la pointe vers le haut.
- Deux cônes opposés par la pointe.
- Une marque en forme de cylindre.

**B.44 Quels sont les feux que doit montrer un navire à propulsion mécanique de longueur inférieure à 7 mètres et dont la vitesse maximale ne dépasse pas 7 nœuds ?**

- Un feu blanc visible sur tout l'horizon ; il doit si possible montrer en outre les feux de côté.
- Les feux de côté rouge et vert.
- Les feux de côté rouge et vert plus le feu de poupe.
- Deux feux blancs superposés et visible sur tout l'horizon.

**B.45 A quelle hauteur minimale au-dessus du plat-bord doit être disposé le feu de mât d'un navire d'une longueur en-dessus de 12 m ?**

- 1 mètre
- 1,5 mètres
- 2 mètres
- 0,5 mètre

**B.46 Quels feux peuvent montrer un navire à propulsion mécanique de longueur inférieure à 7 mètres et dont la vitesse maximale ne dépasse pas 7 nœuds ?**

- Un feu de tête de mât blanc (225°) .
- Un feu de tête de mât blanc (225°), des feux de côté rouge et vert (112,5°) et un feu de poupe (135°) .
- Un feu blanc visible sur tout l'horizon, et les feux de côté rouge et vert.
- Un feu jaune visible sur tout l'horizon.

**B.47 Quels feux doit montrer votre navire de longueur supérieure ou égale à 12 mètres lorsqu'il n'est pas maître de sa manœuvre ?**

- Deux feux rouges superposés visible sur tout l'horizon, les feux de côté et le feu de poupe.
- Un feu jaune visible sur tout l'horizon, les deux de côté et le feu de poupe.
- Deux feux rouges superposés visible sur tout l'horizon, le feu de tête de mât, les feux de côté et le feu de poupe.
- Les feux de côté rouge et vert, le feu de tête de mât, et le feu de poupe.

**B.48 Quels feux peuvent montrer un navire à propulsion mécanique de longueur inférieure à 12 mètres faisant route ?**

- Un feu de tête de mât blanc (225°), des feux de côté rouge et vert (112,5°), et un feu de poupe (135°).
- Un feu jaune visible sur tout l'horizon.
- Un feu de tête de mât blanc (325°), des feux de côté rouge et vert (112,5°)
- Un feu de tête de mât blanc (225°), feu de poupe (135°), et les feux de côté rouge et vert (112,5°) superposés sur le tête de mât.

**B.49 Quels feux doit montrer au minimum un navire à propulsion mécanique de longueur inférieure à 12 mètres, faisant route ?**

- Des feux de côté et un feu blanc visible sur tout l'horizon placé 1 m plus haut que les feux de côté.
- Un feu de tête de mât (225°) et un feu de poupe (135°).
- Les feux de côté rouge et vert, et le feu de poupe (135°).
- Un feu blanc visible sur tout l'horizon.

**B.50 Quelle marque doit montrer un navire au mouillage ?**

- A l'avant, à l'endroit le plus visible, une boule noire.
- A l'avant, à l'endroit le plus visible, un fanion rouge.
- A l'avant, à l'endroit le plus visible, 2 boules noires.
- A l'avant et à l'arrière, une boule noire et la passerelle illuminée.

**B.51 Quel feu doit montrer un navire de longueur inférieure à 50 mètres au mouillage ?**

- Un feu blanc visible sur tout l'horizon.
- A l'avant, à l'endroit le plus visible, 2 feux blancs.
- A l'avant, à l'endroit le plus visible, un feu rouge.
- A l'avant et à l'arrière, une boule noire et la passerelle illuminée.

**B.52 De quelle façon marque-t-on de jour les navires à capacité de manœuvre restreinte?**

- Boule – bicône – boule, superposés à la verticale
- 2 boules superposées à la verticale.
- 3 boules superposées à la verticale.
- 2 bicônes superposés.

**B.53 De quelle façon marque-t-on de jour un navire qui n'est pas maître de sa manœuvre ?**

- 2 boules superposées à la verticale.
- Boule – bicône – boule, superposés à la verticale.
- 3 boules superposées à la verticale.
- 2 bicônes superposés.

**B.54 De quelle façon marque-t-on de jour un navire qui est handicapé par son tirant d'eau?**

- 2 boules superposées à la verticale.
- Boule – bicône – boule, superposés à la verticale.
- 3 boules superposées à la verticale.
- Un cylindre noir.

**B.55 Quels feux doit montrer un navire à capacité de manœuvre restreinte au mouillage**

- Rouge-blanc-rouge superposés à la verticale et feu(x) de mouillage.
- Rouge-blanc-rouge superposés à la verticale et un cylindre.
- Rouge-blanc-rouge superposés à la verticale et 3 boules noires superposées.
- Rouge-blanc-rouge superposés à l'horizontale et feu(x) de mouillage.

**B.56 Quels feux doit montrer un navire à capacité de manœuvre restreinte ne faisant pas route.**

- Rouge-blanc-rouge superposés à la verticale.
- Blanc-rouge-blanc superposés à la verticale.

- Rouge-blanc-rouge superposés à la verticale, en plus le feu de poupe.
- Rouge-blanc-rouge superposés à la verticale, en plus le feu de mât en-dessous de 50 mètres.

**B.57 Quels sont les feux que doit montrer un navire sous voiles utilisant simultanément son dispositif de propulsion mécanique pour naviguer.**

- Les mêmes feux qu'un navire à propulsion mécanique de même longueur.
- Les feux de côté rouge et vert, et le feu de poupe.
- Les feux de côté rouge et vert, et le feu de poupe et le feu de mât.
- Les feux de côté rouge et vert, le feu de poupe et le feu de mât vert sur rouge.

## C) Navigation côtière



**C.1 Combien de genres de balisages côtiers existent-ils?**

- 2
- 3
- 5
- 4

**C.2 Énumérez les types de marques côtières (balisages).**

- Les marques latérales.
- Les marques d'eaux saines.
- Les marques spéciales.
- Les marques de danger isolé.

**C.3 Qu'appelle-t-on sens conventionnel?**

- Le sens que suit le navire venant de la haute mer lorsqu'il s'approche d'un port, d'une rivière, d'une embouchure, etc.
- Le sens que suit le navire sortant du port vers la mer.
- En traversant la zone de séparation.
- Le croisement d'un autre navire.

**C.4 Qu'est-ce qu'indiquent les marques latérales?**

- Les côtés bâbord et tribord de la route à suivre.
- Les eaux sont saines tout autour d'elles.
- Signalent des dangers isolés d'étendue limitée.
- Indiquent le sens principal et le sens secondaire.

**C.5 Les marques latérales tribord portent quels numéros ou lettres ?**

- Numéros pairs.
- Numéros impairs.
- Pas de numérotation.

- Lettres T et B.

**C.6 Les marques latérales bâbord portent quels numéros ou lettres ?**

- Numéros pairs.
- Numéros impairs.
- Pas de numérotation.
- Lettres T et B

**C.7 De quel feu est équipée une bouée latérale tribord de nuit, et de quelle combinaison de rythme?**

- Vert à un éclat.
- Rouge à un éclat.
- Vert à deux éclats.
- Rouge à deux éclats.

**C.8 Quels sont les éléments qui nous permettent d'identifier un feu le long d'une côte?**

- La couleur, la durée, le rythme.
- La forme, la portée, la clarté
- Le rythme, la couleur, la portée.
- La direction, la portée, le rythme.

**C.9 Que faut-il avoir sous la main pour permettre l'identification d'un feu?**

- Le livre des feux du secteur dans lequel on se trouve.
- Le livre des marées.
- La carte de navigation du secteur.
- Le journal de bord.

**C.10 Venant de la mer vers la côte, quelle bouée devons nous laisser passer sur notre côté bâbord?**

- La verte pointue.
- La rouge plate.
- La rouge pointue.
- La verte plate.

**C.11 Venant de la mer vers la côte, quelle bouée devons nous laisser passer sur notre côté tribord?**

- La verte pointue.
- La rouge plate.
- La rouge pointue.
- La verte plate.

**C.12 Sortant d'un port vers la mer, quelle bouée devons nous laisser passer sur notre côté bâbord?**

- La verte pointue.
- La rouge plate.
- La rouge pointue.
- La verte plate.

**C.13 Sortant d'un port vers la mer, quelle bouée devons-nous laisser passer sur notre côté tribord?**

- La verte pointue.
- La rouge plate.
- La rouge pointue.
- La verte plate.

**C.14 Qu'est-ce qu'indiquent les marques d'eaux saines?**

- Les côtés bâbord et tribord de la route à suivre.
- Les eaux sont saines tout autour d'elles.
- Signalent des dangers isolés d'étendue limitée.
- L'entrée et la sortie d'un couloir de séparation du trafic.

**C.15 Qu'est-ce qu'indiquent les marques spéciales?**

- Les côtés bâbord et tribord de la route à suivre.
- Une zone ou une configuration mentionnée dans les documents nautiques.
- Signalent des dangers isolés d'étendue limitée.
- Les eaux sont libres autour d'elles.

**C.16 Qu'est-ce qu'indiquent les marques de danger isolé?**

- Les côtés bâbord et tribord de la route à suivre.
- Les eaux sont saines tout autour d'elles.

- Signalent des dangers isolés d'étendue limitée.
- Une zone ou une configuration mentionnée dans les documents nautiques.

**C.17 De quel feu est équipée une bouée de danger isolé de nuit, et de quelle combinaison de rythme?**

- Blanc à un éclat.
- Rouge à un éclat.
- Blanc à deux éclats groupés.
- Rouge à deux éclats groupés.

**C.18 Qu'est-ce qu'indiquent les marques cardinales?**

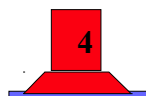
- La direction d'un danger et par conséquent, la route à suivre.
- Les eaux sont saines tout autour d'elles.
- Signalent des dangers isolés d'étendue limitée.
- La direction et la route à suivre.

**C.19 Vous voyez cette bouée. De quelle bouée s'agit-il?**



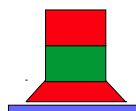
- Marque latérale tribord.
- Marque latérale bâbord.
- Marque d'eau saine.
- Marque cardinale Nord.

**C.20 Vous voyez cette bouée. De quelle bouée s'agit-il?**



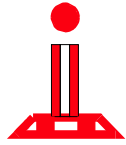
- Marque latérale tribord.
- Marque latérale bâbord.
- Marque d'eau saine.
- Marque cardinale Sud.

**C.21 Vous voyez cette bouée. De quelle bouée s'agit-il?**



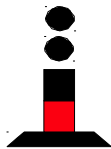
- Marque latérale, chenal préféré vers la gauche.
- **Marque latérale, chenal préféré vers la droite.**
- Marque cardinale, le danger vers le Sud.
- Marque cardinale, le danger vers le Nord.

**C.22 Vous voyez cette bouée. De quelle bouée s'agit-il?**



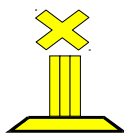
- Marque latérale, chenal préféré vers la gauche.
- **Marque d'eau saine.**
- Marque cardinale, le danger vers le Sud.
- Marque spéciale.

**C.23 Vous voyez cette bouée. De quelle bouée s'agit-il?**



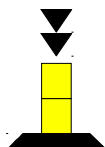
- Marque latérale, chenal préféré vers la droite.
- Marque d'eau saine.
- **Marque de danger isolé.**
- Marque spéciale.

**C.24 Vous voyez cette bouée. De quelle bouée s'agit-il?**



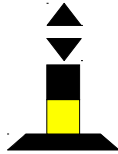
- Marque latérale, chenal préféré vers la droite.
- Marque d'eau saine.
- Marque de danger isolé.
- **Marque spéciale.**

**C.25 Vous voyez cette bouée. De quelle bouée s'agit-il?**



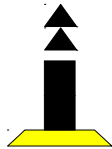
- Marque latérale, chenal préféré vers la droite.
- Marque cardinale Nord, danger nouveau, passer au Nord.
- Marque cardinale Nord, le danger se trouve au Sud.
- **Marque cardinale Sud, il faut passer au Sud.**

**C.26 Vous voyez cette bouée. De quelle bouée s'agit-il?**



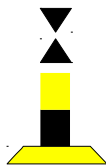
- Marque latérale, chenal préféré vers la gauche.
- Marque cardinale Ouest, passer à l'Ouest.
- **Marque cardinale Est, le danger se trouve à l'Ouest.**
- Marque cardinale Sud, il faut passer au Sud.

**C.27 Vous voyez cette bouée. De quelle bouée s'agit-il?**



- Marque latérale, chenal préféré vers la droite.
- Marque cardinale, danger nouveau, passer au Sud.
- Marque cardinale Sud, le danger se trouve au Nord.
- **Marque cardinale Nord, il faut passer côté Nord.**

**C.28 Vous voyez cette bouée. De quelle bouée s'agit-il?**



- Marque latérale, chenal préféré vers la gauche.
- **Marque cardinale Ouest, le danger se trouve à l'Est.**
- Marque cardinale Est, le danger se trouve à l'Ouest.
- Marque cardinale Nord, passer côté Nord.

**C.29 Décrivez les signaux lumineux d'une bouée cardinale Nord.**

- Blanc, scintillement continu.
- Blanc, trois scintillements une pause.
- Blanc, six scintillements et un éclat.
- Blanc, neuf scintillements.

**C.30 Décrivez les signaux lumineux d'une bouée cardinale Est.**

- Blanc, scintillement continu.
- Blanc, trois scintillements, une pause.
- Blanc, six scintillements et un éclat.
- Blanc, neuf scintillements.

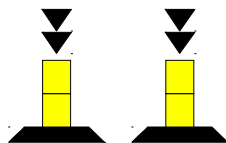
**C.31 Décrivez les signaux lumineux d'une bouée cardinale Sud.**

- Blanc, scintillement continu.
- Blanc, trois scintillements une pause.
- Blanc, six scintillements et un éclat.
- Blanc, neuf scintillements.

**C.32 Décrivez les signaux lumineux d'une bouée cardinale Ouest.**

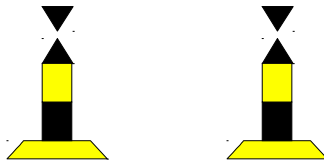
- Blanc, scintillement continu.
- Blanc, trois scintillements une pause.
- Blanc, six scintillements et un éclat.
- Blanc, neuf scintillements.

**C.33 Vous voyez ces marques. De quoi s'agit-il?**



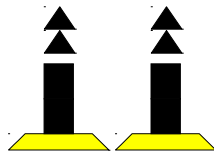
- Marque latérale, chenal préféré vers la gauche se trouve au Nord.
- Marque cardinale Sud, danger nouveau, le danger se trouve au Nord.
- Marque cardinale Nord, danger nouveau, passez du côté Nord.
- Marque cardinale Nord, passez du côté Nord.

**C.34 Vous voyez ces marques. De quoi s'agit-il?**



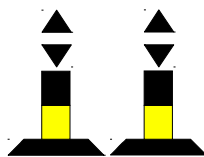
- Marque latérale, chenal préféré vers la droite.
- **Marque cardinale Ouest, danger nouveau, le danger se trouve à l'Est.**
- Marque cardinale Est, danger nouveau, passez du côté Est.
- Marque cardinale Nord, passez du côté Nord.

**C.35 Vous voyez ces marques. De quoi s'agit-il?**



- Marque latérale, chenal préféré vers la droite.
- **Marque cardinale Nord, danger nouveau, il faut passer du côté Nord.**
- Marque cardinale Sud, danger nouveau, le danger se trouve au Nord.
- Marque cardinale Nord, passez du côté Nord.

**C.36 Vous voyez ces marques. De quoi s'agit-il?**



- Marque latérale, chenal préféré vers la droite.
- **Marque cardinale Est, danger nouveau, il faut passer du côté Est.**
- Marque cardinale Ouest, danger nouveau, passez du côté Ouest.
- Marque cardinale Nord, passez du côté Nord.

**C.37 Qu'est-ce qu'il vous faut, pour pouvoir déterminer de quel côté passer une marque cardinale?**

- Connaître le sens du courant.
- **Disposer d'un compas.**

- Connaitre côté bâbord et tribord du bateau.
- En prenant un relèvement avec compas.

**C.38 A quoi correspond la notion d'un mille marin en degrés de compas?**

- A 1 minute de compas, mesurée à une latitude moyenne de 45° sur un méridien.
- A 1 minute de compas, mesurée à une longitude moyenne de 40° sur un méridien.
- A 1 minute de compas, mesurée à une longitude moyenne de 45° sur une parallèle.
- A 1 minute de compas, mesurée à une latitude moyenne de 40° sur un méridien

**C.39 Quelle est la longueur d'un mille marin exprimée en mètres?**

- 1852 mètres.
- 1582 mètres.
- 1,582 mètres.
- 1,852 mètres.

**C.40 Pour indiquer une position en longitude, de combien à combien de degrés faut-il compter?**

- De 0° (Greenwich) à 180 degrés Est ou Ouest.
- De 0° (Equateur) à 180 degrés Est ou Ouest.
- De 0° (Equateur) à 90 degrés Nord ou Sud.
- De 0° (Greenwich) à 90 degrés Est ou Ouest.

**C.41 Pour indiquer une position en latitude, de combien à combien de degrés faut-il compter?**

- De 0° (équateur) à 90 degrés Nord ou Sud.
- De 0° (Greenwich) à 90 degrés Nord ou Sud.
- De 0° (Equateur) à 180 degrés Ouest ou Est.
- De 0° (Greenwich) à 90 degrés Nord ou Sud.

**C.42 A quoi correspond le méridien de Greenwich?**

- Il correspond au degré 0 des cartes marines.  
A partir de cette ligne, on compte la longitude en degrés 180°E (Est) et 180°W (Ouest).
- A partir de cette ligne, on compte la longitude en degrés 90°N et 90°S

- A partir de cette ligne, on compte la latitude en degrés 180°E et 180°W
- A partir de cette ligne, on compte la latitude en degrés 180°E et 180°W

**C.43 A quoi faut-il faire attention à l'achat et à l'utilisation d'une carte marine?**

- A sa date d'émission, donc à la date de la dernière correction ou mise à jour
- Pas d'importance, les cartes ayant une valeur à vie.
- À l'échelle de la carte.
- À la profondeur d'eau (en mètres et décimètres).

**C.44 Comment est exprimée généralement la profondeur des fonds sur une carte marine?**

- En mètres.
- En décimètres.
- En pieds.
- En milles nautiques

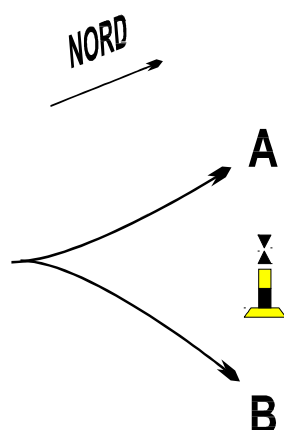
**C.45 Expliquez la notion de marée?**

- Il s'agit du flux de la mer vers la côte, respectivement du reflux de la côte vers la mer.
- La marée se reproduit dans un laps de temps de plus ou moins 6 heures.
- La marée se reproduit dans un laps de temps de plus ou moins 9 heures.
- Le flux de la mer vers la côte se reproduit toutes les 6 heures, celui de la côte vers la mer toutes les 9 heures.

**C.46 A quoi sert le livre des marées?**

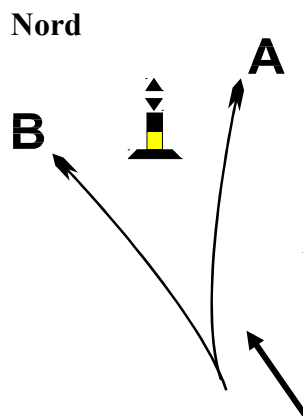
- Il permet de connaître la profondeur des eaux à un lieu, un jour et à une heure donnée.
- Il permet de connaître les heures entre les basses eaux et les pleines mers.
- les temps y indiqués correspondent au temps universel plus une heure, donc à nos heures d'été.
- Les temps y indiqués correspondent au temps universel, donc à nos heures d'hiver.

**C.47 De quelle bouée s'agit-il et comment passer le danger ?**



- Marque cardinale Est, chemin B.
- **Marque cardinale Ouest, chemin A.**
- Marque cardinale Ouest, chemin B.
- Marque cardinale Est, chemin A.

**C.48 De quelle bouée s'agit-il et comment passer le danger ?**



- **Marque cardinale Est, chemin A.**
- Marque cardinale Ouest, chemin A.
- Marque cardinale Est, chemin B.
- Marque cardinale Sud, chemin B.

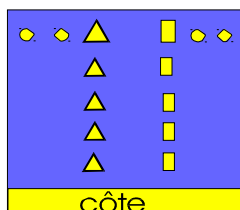
**C.49 Quelle est la vitesse max. dans la zone de 300 mètres de la plage?**

- 4 nœuds
- **5 nœuds**
- 6 nœuds
- 5 km/h

**C.50 Jusqu'à une certaine distance de la côte, il existe une limitation de vitesse de 5 nœuds. Quelle est la largeur de cette zone?**

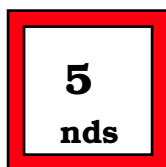
- 200 mètres
- **300 mètres**
- 400 mètres
- 250 mètres

**C.51 Quelle est la signification de ces marques vers la côte?**



- Chenal préféré.
- **Chenal traversier.**
- Chenal secondaire.
- Zone réservée aux baigneurs.

**C.52 Quelle est la signification de ce panneau?**



- **Vitesse maximale autorisée de 5 nœuds.**
- Vitesse maximale autorisée de 5 km/h.
- Vitesse minimale de 5 nœuds.
- Vitesse minimale de 5 km/h.

**C.53 Nommez au moins trois signaux de détresse en mer.**

- **Feu automatique à main produisant une lumière rouge.**
- **Fusée à parachute, fusée à étoiles rouges.**
- **Mouvements lents et répétés de haut en bas des bras étendus de chaque côté du corps.**
- Pan-Pan Pan-Pan Pan-Pan en radiotéléphonie.

**C.54 Nommez au moins trois signaux de détresse en mer.**

- **Son continu de klaxon ou de sifflet.**

- Pavillon carré orange avec une boule noire en dessous ou en dessus.
- Signaux avec un miroir : 3 courts + 3 longs + 3 courts).
- MAYDAY-MAYDY-MAYDY

**C.55 Nommez au moins trois signaux de détresse en mer.**

- Feu automatique à main produisant une lumière rouge.
- Son continu de claxon ou de sifflet.
- Pan Pan Pan Pan Pan Pan en radiotéléphonie.
- Mayday Mayday Mayday en radiotéléphonie.

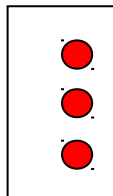
**C.56 En mer, vous êtes en vue d'un navire qui montre un pavillon carré au-dessus ou au-dessous d'une boule noire. Que signifie ce signal ?**

- Navire en détresse - Je me dépêche pour aller lui porter secours.
- Navire handicapé par son tirant d'eau.
- Navire en quarantaine.
- Navire non maître de sa manœuvre.

**C.57 Quelle est la signification de trois lampes rouges à éclats, superposées, visibles à l'entrée d'un port?**

- Entrée autorisée.
- Entrée sur instruction.
- Signal de danger grave, entrée interdite.
- Approche d'une tempête, entrée accélérée.

**C.58 Quelle est la signification de ce signal près d'un port?**



- Passage en ce sens interdit, en sens inverse autorisé.
- Entrée sur instruction.
- Entrée et sortie autorisées.
- Passage autorisé, attention particulière demandée.

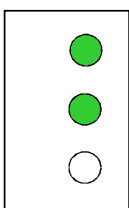
**C.59 Quelle est la signification de ce signal près d'un port?**





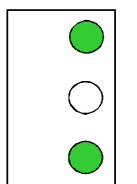
- **Passage en ce sens autorisé, en sens inverse interdit.**
- Entrée sur instruction.
- Entrée et sortie autorisées.
- Entrée sur instruction seulement.

**C.60 Quelle est la signification de ce signal près d'un port?**



- Passage en ce sens interdit, en sens inverse autorisé.
- Entrée sur instruction.
- **Entrée et sortie autorisées.**
- Passage en ce sens autorisé, interdit en sens inverse.

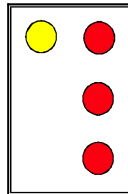
**C.61 Quelle est la signification de ce signal près d'un port?**



- Passage en ce sens interdit, en sens inverse autorisé.

- **Entrée sur instruction.**
- Entrée et sortie autorisées.
- Passage en ce sens autorisé, interdit en sens inverse.

**C.62 Quelle est la fonction d'un feu jaune à gauche des trois feux principaux superposés, visibles à l'entrée d'un port?**



- Passage en ce sens interdit, en sens inverse autorisé.
- Entrée sur instruction.
- **Signal d'exemption pour des navires naviguant hors du chenal.**
- Passage d'attente, tous les autres bâtiments dans le chenal principal sont prioritaires.

**C.63 Jusqu'à quelle distance maximale de la côte, l'utilisation des scooters de mer ( jet-ski) est-elle autorisée?**

- Max 300 mètres
- **Max 2 milles nautiques.**
- Max 1 km.
- Max 3 milles nautiques.

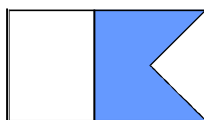
**C.64 Quelle est la vitesse maximale autorisée dans la bande de trois cent mètres de la plage pour les utilisateurs de scooters de mer ( jet-ski ) ?**

- **Max 5 nœuds.**
- Max 10 nœuds.
- Max 5 km/h.
- Max 10 km/h.

**C.65 Combien de personnes doivent se trouver à bord d'un bateau tirant un skieur?**

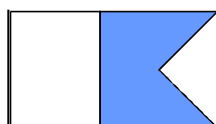
- 1 personne.
- **2 personnes.**
- 3 personnes.
- sans importance.

**C.66 De jour vous apercevez ce signal. Quelle est sa signification?**



- Travaux de déminage en cours.
- **Plongeurs sous-marins dans l'eau.**
- Contrôle douanier.
- Zone réservée aux skieurs.

**C.67 De jour vous apercevez ce signal. Quelle est la distance de sécurité à tenir?**



- 50 mètres.
- **100 mètres.**
- 150 mètres.
- 200 mètres.

**C.68 Définissez les couleurs des feux d'un navire faisant route.**

- **Feu de tête de mât : blanc.**
- Feu de tête de mât : jaune.
- **Feu de côté tribord : vert.**
- Feu de tribord : rouge.

**C.69 Définissez les couleurs des feux d'un navire faisant route.**

- **Feu de poupe : blanc.**
- Feu de poupe : jaune.
- Feu de côté bâbord : vert.
- **Feu de côté bâbord : rouge.**

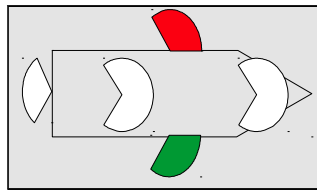
**C.70 Définissez les angles de vue des feux d'un navire faisant route.**

- Feu de tête de mât : 180°
- **Feu de tête de mât : 225°**
- Feu de côté tribord : 112°
- **Feu de côté tribord : 112,5°**

**C.71 Définissez les angles de vue des feux d'un navire faisant route.**

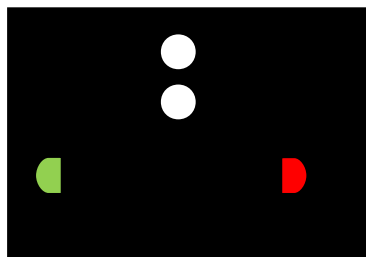
- Feu de poupe : 125°
- Feu de poupe : 135°
- Feu de côté bâbord : 112°
- Feu de côté bâbord : 112,5°

**C.72 De nuit vous apercevez un navire faisant route portant la signalisation suivante. De quel navire s'agit-il?**



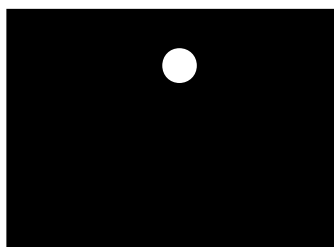
- Navire sous voile.
- Navire ne dépassant pas les 50 mètres.
- Navire de 50 mètres et plus.
- Navire de pêche, en train de pêcher.

**C.73 De nuit vous apercevez un navire faisant route portant la signalisation suivante. De quel navire s'agit-il?**



- Navire sous voile.
- Navire ne dépassant pas les 50 mètres.
- Navire de 50 mètres et plus.
- Un remorqueur au travail, ou un pousseur.

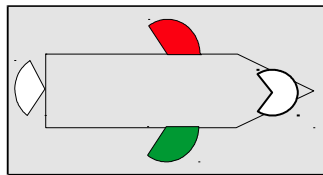
**C.74 De nuit vous apercevez un navire faisant route portant la signalisation suivante. De quel navire s'agit-il?**





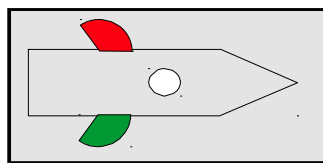
- Navire sous voile.
- **Navire ne dépassant pas les 50 mètres.**
- Navire de 50 mètres et plus.
- Un pousseur.

**C.75 De nuit vous apercevez un navire faisant route portant la signalisation suivante. De quel navire s'agit-il?**



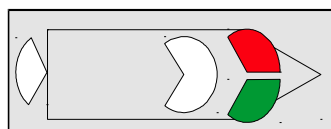
- Navire sous voile.
- **Navire ne dépassant pas les 50 mètres.**
- Navire de 50 mètres et plus.
- **Navire de moins de 12 mètres.**

**C.76 De nuit vous apercevez un navire faisant route portant la signalisation suivante. De quel navire s'agit-il?**



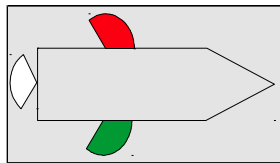
- Navire sous voile.
- **Navire de moins de 12 mètres.**
- Navire de 50 mètres et plus.
- Navire ne dépassant pas les 50 mètres.

**C.77 De nuit vous apercevez un navire faisant route portant la signalisation suivante. De quel navire s'agit-il?**



- Navire sous voile.
- Navire de moins de 12 mètres.
- Navire de moins de 20 mètres.
- Navire de plus de 50 mètres.

**C.78 De nuit vous apercevez un navire faisant route portant la signalisation suivante. De quel navire s'agit-il?**



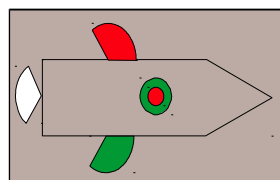
- Navire sous voile.
- Navire de moins de 12 mètres.
- Navire de moins de 20 mètres.
- Navire de moins de 50 mètres.

**C.79 De nuit vous apercevez un navire faisant route portant la signalisation suivante. De quel navire s'agit-il?**



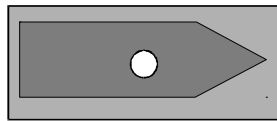
- Navire sous voile.
- Navire de moins de 12 mètres.
- Navire de moins de 20 mètres.
- Navire de moins de 50 mètres.

**C.80 De nuit vous apercevez un navire faisant route portant la signalisation suivante. De quel navire s'agit-il?**



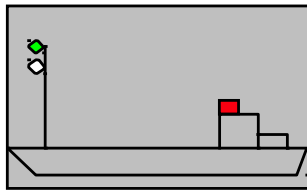
- Navire sous voile.
- Navire de moins de 12 mètres.
- Navire de moins de 20 mètres.
- Navire de pêche.

**C.81 De nuit vous apercevez un navire faisant route portant la signalisation suivante. De quel navire s'agit-il?**



- Navire sous voile.
- Navire de moins de 7 mètres et moins de 7 nœuds.
- Navire de moins de 12 mètres.
- Navire de moins de 20 mètres.

**C.82 De nuit vous apercevez un navire faisant route portant la signalisation suivante. De quel navire s'agit-il?**



- Navire de pêche.
- Voilier sous voile.
- Chalutier de moins de 50 mètres.
- Bateau non maître de sa manœuvre.

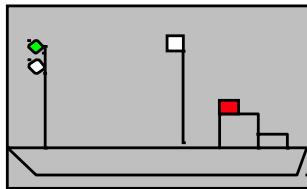
**C.83 De nuit vous apercevez un navire faisant route portant la signalisation suivante. De quel navire s'agit-il?**





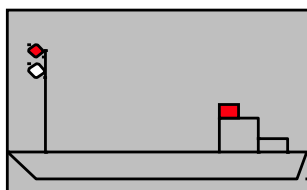
- Bateau pêcheur.
- Voilier sous voile.
- **Chalutier de moins de 50 mètres avec erre.**
- Chalutier de moins de 50 mètres sans erre.

**C.84 De nuit vous apercevez un navire faisant route portant la signalisation suivante. De quel navire s'agit-il?**



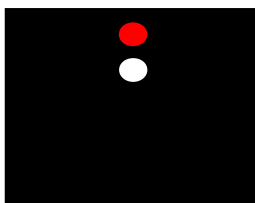
- Bateau pêcheur.
- Voilier sous voile.
- **Chalutier dépassant 50 mètres avec erre.**
- Chalutier de moins de 50 mètres

**C.85 De nuit vous apercevez un navire faisant route portant la signalisation suivante. De quel navire s'agit-il?**



- **Bateau pêcheur.**
- Voilier sous voile.
- Chalutier dépassant 50 mètres.
- Chalutier de moins de 50 mètres.

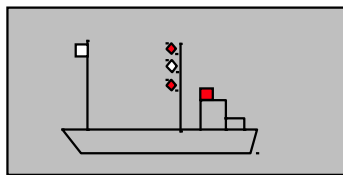
**C.86 De nuit vous apercevez un navire faisant route portant la signalisation suivante. De quel navire s'agit-il?**





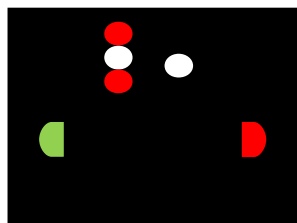
- Navire de pêche, avec erre.
- Voilier sous voile.
- Navire de pêche, sans erre
- Chalutier de moins de 50 mètres.

**C.87 De nuit vous apercevez un navire faisant route portant la signalisation suivante. De quel navire s'agit-il?**



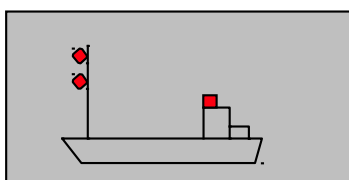
- Navire de pêche.
- Navire à capacité de manœuvre restreinte de moins de 50 mètres.
- Chalutier dépassant 50 mètres de longueur.
- Navire à capacité de manœuvre restreinte de plus de 50 mètres.

**C.88 De nuit vous apercevez un navire faisant route portant la signalisation suivante. De quel navire s'agit-il?**



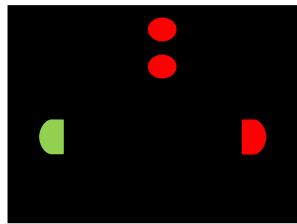
- Navire de pêche.
- Navire à capacité de manœuvre restreinte de moins de 50 mètres.
- Chalutier dépassant 50 mètres de longueur.
- Navire à capacité de manœuvre restreinte de plus de 50 mètres.

**C.89 De nuit vous apercevez un navire faisant route portant la signalisation suivante. De quel navire s'agit-il?**



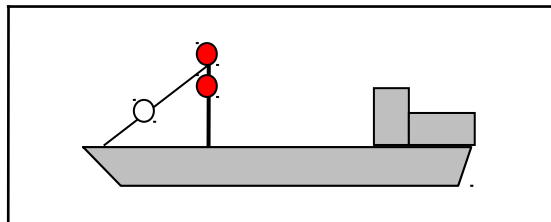
- **Navire non maître de ses manœuvres.**
- Navire à capacité de manœuvre restreinte.
- Chalutier dépassant 50 mètres de longueur.
- Navire handicapé par son tirant d'eau.

**C.90 De nuit vous apercevez un navire faisant route portant la signalisation suivante. De quel navire s'agit-il?**



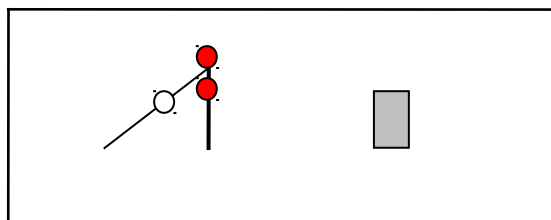
- **Navire non maître de ses manœuvres.**
- Navire à capacité de manœuvre restreinte.
- Chalutier dépassant 50 mètres de longueur.
- Navire handicapé par son tirant d'eau.

**C.91 De nuit vous apercevez un navire portant la signalisation suivante. De quel navire s'agit-il?**



- Navire non maître de ses manœuvres.
- Navire à capacité de manœuvre restreinte.
- Navire au mouillage
- **Navire échoué moins de 50 m**

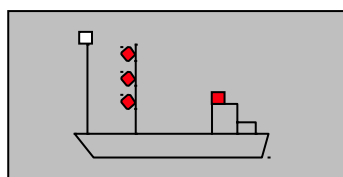
**C.92 De nuit vous apercevez un navire portant la signalisation suivante. De quel navire s'agit-il?**





- Navire non maître de ses manœuvres.
- Navire à capacité de manœuvre restreinte.
- Navire au mouillage.
- **Navire de plus de 50 mètres échoué.**

**C.93 De nuit vous apercevez un navire faisant route portant la signalisation suivante. De quel navire s'agit-il?**

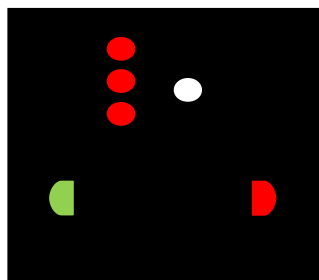


- Navire à capacité de manœuvre restreinte.
- Navire non maître de ses manœuvres.
- **Navire handicapé par son tirant d'eau.**
- Chalutier dépassant 50 mètres de longueur.

**C.94 Quelle signalisation de poupe doit porter un remorqueur en service la nuit?**

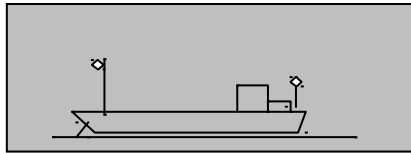
- Un feu blanc normal.
- **Un feu jaune superposé au feu blanc.**
- Un feu jaune normal.
- Un feu blanc superposé au feu jaune.

**C.95 De nuit vous apercevez un navire faisant route portant la signalisation suivante. De quel navire s'agit-il?**



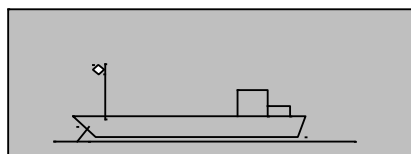
- Navire à capacité de manœuvre restreinte.
- Navire non maître de ses manœuvres.
- **Navire handicapé par son tirant d'eau.**
- Chalutier dépassant 50 mètres de longueur.

**C.96 De nuit vous apercevez un navire au mouillage, portant la signalisation suivante. De quel navire s'agit-il?**



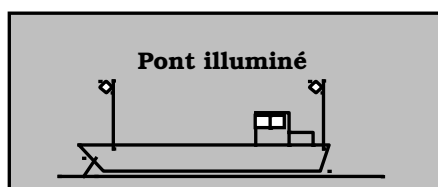
- Navire de moins de 50 mètres de longueur.
- **Navire entre 50 et 100 mètres de longueur.**
- Navire entre 50 et 100 mètres de longueur chargé de matières dangereuses.
- Navire dépassant 100 mètres de longueur.

**C.97 De nuit vous apercevez un navire au mouillage, portant la signalisation suivante. De quel navire s'agit-il?**



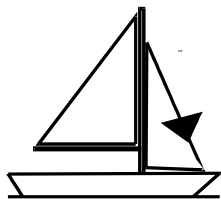
- **Navire de moins de 50 mètres de longueur.**
- Navire entre 50 et 100 mètres de longueur.
- Navire dépassant 100 mètres de longueur.
- Navire entre 50 et 100 mètres de longueur chargé de matières dangereuses.

**C.98 De nuit vous apercevez un navire au mouillage, portant la signalisation suivante. De quel navire s'agit-il?**



- Navire de moins de 50 mètres de longueur.
- Navire entre 50 et 100 mètres de longueur.
- **Navire dépassant 100 mètres de longueur.**
- Navire entre 50 et 100 mètres de longueur chargé de matières dangereuses.

**C.99 De jour vous voyez un voilier avec ce signal supplémentaire. De quoi s'agit-il?**



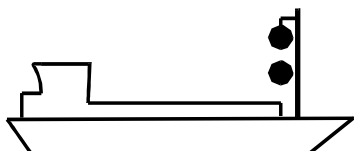
- Voilier en train de pêcher.
- Voilier sous voile.
- **Voilier sous voile et moteur.**
- Voilier échoué.

**C.100 De jour vous voyez un bâtiment avec ce signal supplémentaire. De quoi s'agit-il?**



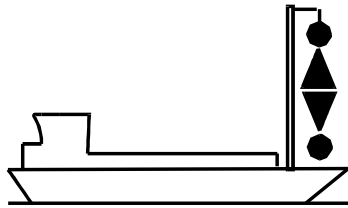
- Navire non maître de sa manœuvre.
- **Navire handicapé par son tirant d'eau.**
- Navire à capacité de manœuvre restreinte.
- Navire échoué.

**C.101 De jour vous voyez un bâtiment avec ce signal supplémentaire. De quoi s'agit-il?**



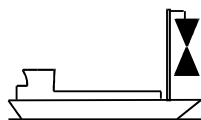
- **Navire non maître de sa manœuvre.**
- Navire handicapé par son tirant d'eau.
- Navire à capacité de manœuvre restreinte.
- Navire échoué.

**C.102 De jour vous voyez un bâtiment avec ce signal supplémentaire. De quoi s'agit-il?**



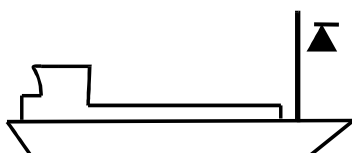
- Navire non maître de sa manœuvre.
- Navire handicapé par son tirant d'eau.
- **Navire à capacité de manœuvre restreinte.**
- Chalutier en train de pêcher.

**C.103 De jour vous voyez un bâtiment avec ce signal supplémentaire. De quoi s'agit-il?**



- Navire pas maître de ses manœuvres.
- **Chalutier en train de pêcher.**
- Remorqueur en service.
- Navire à capacité de manœuvre restreinte.

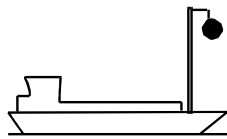
**C.104 De jour vous voyez un bâtiment avec ce signal supplémentaire. De quoi s'agit-il?**





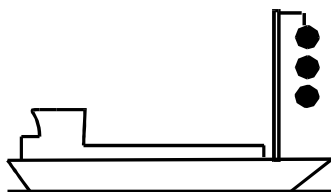
- Navire pas maître de ses manœuvres.
- Chalutier en train de pêcher.
- **Remorqueur de 200 mètres et plus en service.**
- Navire à capacité de manœuvre restreinte.

**C.105 De jour vous voyez un bâtiment avec ce signal supplémentaire. De quoi s'agit-il?**



- Navire échoué.
- Navire handicapé par son tirant d'eau.
- **Navire au mouillage.**
- Voilier marchant sous moteur seul.

**C.106 De jour vous voyez un bâtiment avec ce signal supplémentaire. De quoi s'agit-il?**



- **Navire échoué.**
- Navire handicapé par son tirant d'eau.
- Navire au mouillage.
- Navire non maître de sa manœuvre.

**C.107 Faisant route sur cap 90, vous apercevez un autre bâtiment faisant route sur cap 180. Vu les vitesses, vous aurez un point de rencontre commun. Quel est votre comportement?**

- **Je continue ma route, vu que je suis prioritaire.**
- Je ralentis, pour laisser passer l'autre bâtiment.

- Je m'arrange avec lui.
- L'autre vient sur bâbord, je dois donc lui céder la priorité.

**C.108 Faisant route sur cap 270, vous apercevez un autre bâtiment faisant route sur cap 180. Vu les vitesses, vous aurez un point de rencontre commun. Quel est votre comportement?**

- Je continue ma route, vu que je suis prioritaire.
- **Je ralentis, pour laisser passer l'autre bâtiment.**
- Je m'arrange avec lui.
- L'autre vient sur tribord, doit donc me céder la priorité.

**C.109 Faisant route sur cap 0, dans quelle direction vous dirigez- vous?**

- **Vers le Nord**
- Vers le Sud
- Vers l'Ouest
- Vers l'Est

**C.110 Faisant route sur cap 90, dans quelle direction vous dirigez-vous?**

- Vers le Nord
- Vers le Sud
- Vers l'Ouest
- **Vers l'Est**

**C.111 Faisant route sur cap 180, dans quelle direction vous dirigez-vous?**

- Vers le Nord
- **Vers le Sud**
- Vers l'Ouest
- Vers l'Est

**C.112 Faisant route sur cap 270, dans quelle direction vous dirigez-vous?**

- Vers le Nord
- Vers le Sud
- **Vers l'Ouest**
- Vers l'Est

